

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille dix-neuf, le dix du mois de décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

N°116

Date de Publication
17 DEC. 2019
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
17 DEC. 2019
Date de la convocation
3 décembre 2019

Présents :

Mmes FAURE-BRAC, FOURETS, HATEMIAN, MATEO, MAZEROLLE SAGAUT, SAINT CLAIR, SOULAYROL.
MM. CAUNAC, CHAIX, DENONFOUX, DE CANEVA, GENEST, LIAUTAUD, LION, MACHERAS DE MONTILLET, MALAKIAN, MORTELETTE, REYMOND, RIVIERE.

Pouvoirs :

Mme BREZZO à Mme MATEO
Mme DESBIEF à M. CHAIX
Mme GAWLIK à M. CAUNAC
Mme GOBET à Mme le Maire
Mme SIMONIAN à M. LION
M. JULLIEN-FIORI à M. MORTELETTE
M. SIEPEN à M. DENONFOUX

Absente :

Mme LABI

Monsieur CAUNAC a été élu secrétaire.

Objet : Finances communales. Demande de subvention au Conseil Départemental. Fonds Départemental pour la mise en œuvre du plan Climat-Air-Energie sur le budget annexe des Affaires Portuaires et Maritimes.

A la demande de Madame le Maire, monsieur DENONFOUX expose à ses collègues que la Commune de Cassis souhaite acquérir un véhicule de service pour le Port de Plaisance.

Ce véhicule est 100% électrique, et pourra servir pour tous les transports nécessaires au bon fonctionnement du service.

A ce titre, cette opération est susceptible de bénéficier de l'aide du Conseil Départemental.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

✓ **Véhicule électrique**

○ Montant HT	15 304.76 €
Subvention du Département	10 713.33 €
Financement commune	4 591.43 €

Le rapporteur propose au conseil municipal :

- De solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention de 70% du montant hors taxe,

- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **la majorité** la proposition du rapporteur.

Abstentions :

Mmes GAWLIK, SIMONIAN – MM. CAUNAC, LION.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 10 décembre 2019.

Le Maire,
Danielle MILON

